

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 30 avril 2013 à 19 h 05, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault
Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Yvon Geoffroy
Monsieur Alain Gervais
Monsieur Réal Julien
Monsieur Serge Lafontaine
Madame Line Lecours

Madame Patricia Pépin
Monsieur Maurice Poudrier
Madame Diane Samson
Madame Nicole Thiffault-Marchand
Monsieur Marco Trottier
Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Yvon Geoffroy participe à distance.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

| | |
|-----------------------------|--|
| Me Serge Carpentier | Directeur général adjoint et secrétaire général |
| Madame Renée Tremblay | Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes) |
| Monsieur Richard Boyer | Directeur des Services des ressources humaines |
| Monsieur Christian Lafrance | Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique |
| Monsieur Denis Lampron | Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle |

L'absence de public à cette séance est constatée.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 163 0413 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document
0413-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 09.04 Entente – Programme d'échanges scolaires interculturels
- 12.07 Octroi de contrats – Remplacement de fenêtres et réfection d'un bassin de toiture à l'école Laflèche
- 13.04 Lettre de la ministre Marie Malavoy – Maintien de bâtiments

Adopté unanimement.

Approbation du
procès-verbal

RÉSOLUTION 164 0413 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance
ordinaire tenue le 26 mars 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance,
monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la
lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au
document 0413-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée
à l'assistance.

Aucune représentation n'est également faite relativement à l'initiation des élèves à la
démocratie scolaire.

En étant après cela aux sujets présentés par la direction générale, monsieur Denis
Lemaire présente successivement des recommandations auxquelles il est donné suite.

Affiliation
U.R.L.S.M.

RÉSOLUTION 165 0413 : CONSIDÉRANT l'importance du sport étudiant, du
loisir et de la culture pour les écoles de la Commission
scolaire de l'Énergie ;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de
l'affiliation de la Commission scolaire à l'Unité régionale de loisir et de sport de la
Mauricie (U.R.L.S.M.);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a droit à
deux (2) délégués à l'assemblée générale de l'U.R.L.S.M. ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire
Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie
renouvelle, pour l'année scolaire 2013-2014, son affiliation à l'Unité régionale de loisir
et de sport de la Mauricie ;


Président(e)


Secrétaire

QUE messieurs les commissaires Réal Julien et Marco Trottier soient désignés comme délégués à l'assemblée générale de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie.

Adopté unanimement.

Délégué officiel
GRICS

RÉSOLUTION 166 0413 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre de la *Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)* et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que Me Serge Carpentier, en sa qualité de directeur général adjoint, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire de l'Énergie à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la *Société GRICS* et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QU'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute assemblée régulière ou spéciale de la *Société GRICS* avec le même mandat;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la *Société GRICS*.

Adopté unanimement.

Demande de congé
sans traitement
d'un cadre

RÉSOLUTION 167 0413 : CONSIDÉRANT que madame Aline Badeaux, agente d'administration aux Services du secrétariat général et des communications, a présenté une demande de congé sans traitement à temps partiel pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT que le supérieur immédiat et la direction générale recommandent l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Trudel PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à raison de 20 % de sa tâche à madame Aline Badeaux, agente d'administration aux Services du secrétariat général et des communications, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

Adopté unanimement.

Plan d'effectifs –
Direction
d'établissement
2013-2014

RÉSOLUTION 168 0413 : CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de gestion du personnel-cadre des écoles et des centres, que des consultations ont été effectuées concernant le Plan d'effectifs de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à ce plan d'effectifs ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le Plan d'effectifs de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014, tel que décrit au document 0413-03.

Adopté unanimement.

Plan d'affectations
– Direction
d'établissement
2013-2014

RÉSOLUTION 169 0413 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit procéder aux affectations de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à ces affectations;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit adopté le Plan d'affectations de la catégorie d'emploi de direction d'établissement pour l'année scolaire 2013-2014, tel que décrit au document 0413-04.

Adopté unanimement.

Plan d'effectifs –
Administrateurs
2013-2014

RÉSOLUTION 170 0413 : CONSIDÉRANT, en référence à la Politique de gestion des administrateurs, que des consultations ont été effectuées concernant le Plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à ce plan d'effectifs ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit adopté le Plan d'effectifs de la catégorie des emplois d'administrateur pour l'année scolaire 2013-2014, tel que décrit au document 0413-05.

Adopté unanimement.

Plan d'affectations
– Administrateurs
2013-2014

RÉSOLUTION 171 0413 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire doit procéder aux affectations de la catégorie d'emploi d'administrateur pour l'année scolaire 2013-2014;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à ces affectations 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit adopté le Plan d'affectations de la catégorie d'emploi d'administrateur pour l'année scolaire 2013-2014, tel que décrit au document 0413-06.

Adopté unanimement.

Maintien de la demande d'aide financière – Pacte rural de la MRC de Maskinongé

RÉSOLUTION 172 0413 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 197 0412 adoptée en date du 24 avril 2012, que la Commission scolaire de l'Énergie a présenté à la MRC de Maskinongé une demande d'aide financière au montant de 50 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois dans le cadre du *Pacte rural de la MRC de Maskinongé*;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide financière 2012 indique une date prévue de la fin de réalisation du projet au mois de juin 2013;

CONSIDÉRANT, par ailleurs que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé en janvier 2013 que le projet de construction d'un gymnase à Saint-Mathieu-du-Parc était retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que la date prévue de la fin de réalisation du projet indiquée dans la demande d'aide financière 2012 dans le cadre du *Pacte rural de la MRC de Maskinongé* doit être modifiée aux fins de prolongation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE que soit maintenue la demande d'aide financière présentée à la MRC de Maskinongé au montant de 50 000 \$ pour la construction d'un gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois, dans le cadre du *Pacte rural de la MRC de Maskinongé*;

QUE la date prévue de la fin de la réalisation du projet indiquée dans la demande d'aide financière soit toutefois au 31 mars 2014;

QUE le directeur général, monsieur Denis Lemaire, soit autorisé à agir à titre de répondant officiel de la Commission scolaire de l'Énergie et à signer tout protocole ou toute modification du protocole requis.

Adopté unanimement.

Appui au projet - Mobilisation des jeunes (loisir culturel en Mauricie)

RÉSOLUTION 173 0413 : CONSIDÉRANT, que la Commission scolaire de l'Énergie s'est dotée d'une planification stratégique et d'une politique culturelle favorisant la pratique d'activités de loisir culturel en parascolaire;

CONSIDÉRANT le partenariat existant depuis 15 ans entre la Commission scolaire de l'Énergie et l'Unité régionale de loisir et de sport (l'U.R.L.S.) de la Mauricie dans le domaine du loisir culturel et du programme Secondaire en spectacle;

CONSIDÉRANT l'impact de la pratique d'activités culturelles sur le développement des personnes et sur la réussite scolaire des étudiants;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications dans ses orientations veut « valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires »;

CONSIDÉRANT que l'U.R.L.S. de la Mauricie souhaite mettre en place un projet visant la *mobilisation des jeunes par et pour le loisir culturel*;

CONSIDÉRANT que l'U.R.L.S. de la Mauricie sollicite l'appui de la Commission scolaire pour la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie le projet « *Mobilisation des jeunes par et pour le loisir culturel en Mauricie* », coordonné par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, pour les années 2013 à 2016;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie s'engage à faire la promotion de ce projet auprès de ses écoles secondaires, de son personnel et des élèves;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie participe à ce projet via :

- sa contribution actuelle à l'U.R.L.S. de la Mauricie pour le loisir culturel;
- sa quote-part dans le Fonds du Rendez-vous 2004-2005;
- la contribution de ses écoles participantes.

Adopté unanimement.

En étant aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 174 0413 : CONSIDÉRANT que madame Marie-Flore Gagnon, mère de mesdames Nicole Trudel, commissaire, Suzanne Trudel, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice et de Sylvie Trudel, enseignante à l'École La Croisière est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient transmises à mesdames Nicole Trudel, Suzanne Trudel et Sylvie Trudel ainsi qu'à leurs familles respectives.

Adopté unanimement.

En référence aux sujets présentés par les commissaires, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 175 0413 : CONSIDÉRANT que Magali Boisvert, élève de 5^e secondaire à l'école secondaire Val-Mauricie, s'est distinguée en se classant troisième à la *Dictée du Salon du livre de Trois-Rivières* (catégorie scolaire);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que des félicitations soient adressées à Magali Boisvert.

Adopté unanimement.

Félicitations

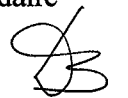
RÉSOLUTION 176 0413 : CONSIDÉRANT que *Secondaire en spectacle* est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de l'expression artistique francophone par les arts de la scène auprès des jeunes des écoles secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que *Secondaire en spectacle* a pour mission de promouvoir et de développer au Québec, un concept d'intervention visant l'épanouissement des jeunes du niveau secondaire général par l'organisation et la réalisation d'événements culturels et artistiques;

CONSIDÉRANT que les finales régionales de *Secondaire en spectacle* ont eu lieu à la salle J.-Antonio-Thompson à Trois-Rivières les 8 et 9 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Patricia Pépin PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes lauréates des écoles de la Commission scolaire de l'Énergie lors de ces finales régionales de *Secondaire en spectacle*, à savoir :

- **Catégorie Création musique**
1^{re} position : *Abandonnée* – Marie-Claude Champagne, école secondaire Paul-Le Jeune;
- **Catégorie Interprétation variée**
1^{re} position : *Sarah sans sourire* – Laurie Leclair, Marie-Pier Diamond, Ariane Dufresne, Kassandra Héroux, Karelle Leclair, Langis Beaupré, Anthony Bureau et Frédéric Gamache-Bureau, école secondaire Val-Mauricie;



Président(e)



Secrétaire

- **Catégorie Camp chanson de Petite-Vallée**
Myriam Paquette, école secondaire du Rocher

Adopté unanimement.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier tient à souligner son appréciation pour le suivi rapide effectué dans le cadre des démarches pour faire modifier la signalisation routière afin d'augmenter la sécurité à proximité de l'école Immaculée-Conception.

Consécutivement et en ce qui a trait aux sujets présentés par le Secrétariat général et Communications, monsieur Serge Carpentier soumet à l'adoption du conseil des commissaires des recommandations concernant 1) une déclaration de principe sur l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes, 2) sur le calendrier des séances du conseil des commissaires et du comité plénier pour l'année scolaire 2013-2014 ainsi que 3) pour autoriser la conclusion d'une entente. Des résolutions sont alors adoptées en ce sens.

Déclaration de
principe – Égalité
et parité

RÉSOLUTION 177 0413 : **CONSIDÉRANT** que le gouvernement québécois a adopté une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité devienne une égalité de fait*;

CONSIDÉRANT que la santé démocratique d'une société repose sur une juste représentation de tous les groupes de citoyennes et citoyens aux instances de pouvoir;

CONSIDÉRANT que la représentation paritaire femmes/hommes est une condition nécessaire à une prise de décisions qui correspond davantage à la réalité et aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT, malgré le fait que la composition du conseil des commissaires est tributaire du vote citoyen, que la Commission scolaire de l'Énergie souscrit au principe de favoriser la prise en compte des intérêts et réalités des femmes ainsi qu'à accroître les représentativités féminines dans les instances décisionnelles de la région;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc **PROPOSE** que la Commission scolaire de l'Énergie adopte une déclaration de principe confirmant son adhésion aux principes d'égalité et de parité ainsi que son désir de voir la région évoluer vers une société véritablement égalitaire et inclusive;

QUE, de ce fait, la Commission scolaire de l'Énergie reconnaît que :

- L'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes est déterminante pour le développement de la région;

- La participation pleine et entière des femmes dans les structures décisionnelles et consultatives est nécessaire pour assurer la bonne gouvernance et la participation citoyenne qui sont des fondements de la démocratie;
- La mise en place de mesures facilitant la conciliation des rôles sociaux – étude, travail, famille, engagement – est nécessaire pour assurer l’atteinte de l’égalité et de la parité dans les structures décisionnelles et consultatives de la région.

Adopté unanimement.

Calendrier des
séances du conseil
des commissaires

RÉSOLUTION 178 0413 : *CONSIDÉRANT*, en référence au *Règlement relatif à la fixation du jour, de l’heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires*, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h, au centre administratif de la Commission scolaire de l’Énergie, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires ;

Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand
PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances du conseil des commissaires pour l’année scolaire 2013-2014, décrit au document 0413-07 à savoir :

- Mardi, le 27 août 2013 ;
- Mardi, le 24 septembre 2013 ;
- Mardi, le 29 octobre 2013 ;
- Mardi, le 26 novembre 2013 ;
- Mardi, le 17 décembre 2013 ;
- Mardi, le 28 janvier 2014 ;
- Mardi, le 25 février 2014 ;
- Mardi, le 25 mars 2014 ;
- Mardi, le 29 avril 2014 ;
- Mardi, le 27 mai 2014 ;
- Mardi, le 17 juin 2014.

Adopté unanimement.

Calendrier des
séances du comité
plénier

RÉSOLUTION 179 0413 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas
PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances du comité plénier du conseil des commissaires pour l’année scolaire 2013-2014, à savoir :

- Mardi, le 27 août 2013 ;
- Mardi, le 17 septembre 2013 ;
- Mardi, le 22 octobre 2013 ;
- Mardi, le 19 novembre 2013 ;
- Mardi, le 17 décembre 2013 ;
- Mardi, le 28 janvier 2014 ;
- Mardi, le 18 février 2014 ;

- Mardi, le 18 mars 2014 ;
- Mardi, le 22 avril 2014 ;
- Mardi, le 20 mai 2014 ;
- Mardi, le 17 juin 2014.

QUE ces séances se tiennent à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Entente – AFS
Interculture
Canada

RÉSOLUTION 180 0413 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport n'établit plus la liste des organismes internationaux reconnus pour les programmes d'échanges scolaires interculturels;

CONSIDÉRANT qu'il appartient dorénavant à chaque commission scolaire de reconnaître les programmes d'échanges scolaires interculturels;

CONSIDÉRANT que l'organisme *AFS Interculture Canada* sollicite la Commission scolaire de l'Énergie pour la conclusion d'une entente permettant des échanges scolaires interculturels;

CONSIDÉRANT que *AFS Interculture Canada* est un organisme sans but lucratif qui oeuvre, depuis plus de 30 ans, au Canada dans le domaine des échanges interculturels;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'organisme *AFS Interculture Canada* pour des programmes d'échanges scolaires interculturels;

QUE, par suite, le directeur général, monsieur Denis Lemaire soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines et des résolutions sont adoptées en suivi aux informations fournies par monsieur Richard Boyer.

Dépôt des
orientations du
plan d'effectifs du
personnel
professionnel

RÉSOLUTION 181 0413 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel professionnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soient déposées, aux fins de consultation, les orientations du plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année 2013-2014, telles que décrites au document 0413-08.

Adopté unanimement.

Adoption du plan
d'effectifs

RÉSOLUTION 182 0413 : CONSIDÉRANT, en référence à la convention collective applicable au personnel de soutien, que la Commission scolaire de l'Énergie doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit adopté le plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2013-2014, tel que décrit au document 0413-09.

Adopté unanimement.

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 183 0413 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive des personnes suivantes :

- Madame Marie Pinet, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013;
- Madame Sylvie Lambert, orthopédagogue à l'école de la Petite-Rivière à Shawinigan, secteur Saint-Gérard-des-Laurentides, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013;
- Madame Céline Chamberland, agente de bureau classe I au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013;
- Monsieur Jacques Bellemare, enseignant en formation professionnelle au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 184 0413 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Ruth Marchand, enseignante au primaire à l'école Laflèche de Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2013;
- Madame Denise Marcotte, agente de bureau classe principale à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, laquelle est effective le 29 juin 2013;
- Monsieur Jacques Gingras, enseignant au secondaire à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2013;
- Monsieur Normand Jodoin, enseignant à l'école Saint-Charles-Garnier de Shawinigan, laquelle est effective le 1^{er} juillet 2013;
- Monsieur Raymond Lacoursière, aide de métier inscrit sur la liste prioritaire d'engagement, laquelle est effective le 6 mai 2013.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance soumet et explique diverses recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

RÉSOLUTION 185 0413 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, la Commission scolaire de l'Énergie et la Corporation TGV Net Mauricie ont signé une entente de partenariat tripartite effective au 1^{er} juillet 2010 relative aux droits d'utilisation consentis à la Corporation TGV Net Mauricie sur les réseaux de fibres optiques des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette entente en prolongeant la durée de 20 ans initialement prévue;

CONSIDÉRANT le projet d'addenda 1 préparé à cet effet et décrit au document 0413- 10;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la modification de l'entente tripartite par l'addenda 1 ci-avant décrite;



Que madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'addenda 1, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Location de
camions
tombereaux

RÉSOLUTION 186 0413 : CONSIDÉRANT, dans le cadre d'un récent appel d'offres public pour la location de machineries avec ou sans opérateur pour des besoins pédagogiques de l'École forestière de La Tuque, que la Commission scolaire n'a reçu aucune soumission conforme pour des camions tombereaux de types A25 D ou A25 E;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième processus d'appel d'offres a été fait auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déposée à l'ouverture des soumissions le 22 avril 2013,

CONSIDÉRANT que l'École forestière de La Tuque, dans son analyse, a établi un coefficient des coûts soumis pour la machinerie proposée comparativement au taux du « répertoire des loueurs de machinerie lourde, édition 2013 » publié par le Centre de services partagés du Québec;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions, dont le tableau comparatif est décrit au document 0413-11 a porté principalement sur les critères suivants :

- le coefficient de location sans opérateur;
- l'expérience de l'entreprise en voirie forestière;
- la sécurité des machineries pour réaliser des travaux de voirie forestière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement pour la sélection des camions tombereaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que l'École forestière de La Tuque soit autorisée à conclure des contrats de location avec *Thomas Bellemare ltée*, pour la location de camions tombereaux.

Adopté unanimement.

Avenant et
modification –
Auditorium –
École sec. du
Rocher

RÉSOLUTION 187 0413 : CONSIDÉRANT la résolution 328 0612 par laquelle le conseil des commissaires a autorisé la signature d'un contrat pour l'exécution du projet d'auditorium et d'accessibilité à l'école secondaire du Rocher avec *Paul-A. Bisson inc.*, au montant de 688 288,00 \$, taxes incluses;



CONSIDÉRANT, par la même résolution, que le directeur général est mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que « dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées ne peut cependant excéder 10 % du montant initial du contrat »;

CONSIDÉRANT l'avenant de modification numéro 12 soumis à l'analyse conjointe réalisée par Michel Pellerin, architecte, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique, dont les documents sont décrits au document 0413-12 ;

CONSIDÉRANT que l'avenant de modification numéro 12 au montant de 1 886,39 \$ toutes taxes incluses, entraîne un dépassement de 2,07 % supérieur à la délégation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE l'acceptation de l'avenant de modification numéro 12 pour des travaux additionnels liés à des conditions existantes imprévues, pour le raccordement des locaux au système d'alarme-incendie existant pour un montant total de 1 886,39 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer l'avenant de modification numéro 12 pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Octroi –
Ventilation – Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 188 0413 : CONSIDÉRANT, dans le cadre des budgets « AMT 2012-2013 », que le plan d'investissements de la Commission scolaire de l'Énergie confirme une allocation de 35 497 \$ pour la réalisation d'un projet de corrections et de modifications des systèmes de ventilation à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, le 11 avril 2013, et dont le tableau comparatif est décrit au document 0413-13;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que le contrat pour les corrections et les modifications des systèmes de ventilation à l'école secondaire Val-Mauricie soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Optichem Technologie inc.* au montant de 58 660,25 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés dans les huit (8) semaines après l'octroi du contrat;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles de la mesure « AMT 2012-2013 »;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

Adopté unanimement.

Octroi de contrat –
professionnels
(architectes et
ingénieurs)

RÉSOLUTION 189 0413 : CONSIDÉRANT que la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport a confirmé que le projet de construction d'un nouveau gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois à Saint-Mathieu-du-Parc, avait été retenu dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase II*;

CONSIDÉRANT, à la suite de cette confirmation, que la commission scolaire peut procéder au choix des professionnels (architectes et ingénieurs) pour la réalisation des mandats de services professionnels, conditionnellement à l'autorisation de principe à recevoir du MELS dans le cadre du programme ci-avant cité;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation auprès des firmes qualifiées dans sa banque de professionnels 2013-2016, des propositions concernant les services professionnels requis pour le projet de construction;

CONSIDÉRANT l'ouverture des propositions, le 25 avril 2013, et l'analyse réalisée par le comité de sélection formé des membres suivants :

- Monsieur Serge Lafontaine, commissaire
- Monsieur Christian Lafrance, directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- Madame Sylvie Rainville, directrice adjointe des Services des ressources matérielles et de l'informatique
- Madame Marie-Pierre Pinard, secrétaire-trésorière de la Fondation.



Président(e)



Secrétaire

CONSIDÉRANT que les membres du comité après analyse et évaluation des propositions reçues ont soumis les recommandations contenues dans le compte rendu décrit au document 0413-14;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que les firmes professionnelles suivantes soient mandatées pour le projet de construction d'un nouveau gymnase à l'école de la Tortue-des-Bois :

Architecte :

Les architectes Jacques & Gervais

Ingénieur :

Pluritec

QUE madame Danielle Bolduc, présidente, et monsieur Denis Lemaire, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats de service à intervenir avec les firmes professionnelles, conditionnellement à la réception de l'autorisation de principe à être émise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adopté unanimement.

Monsieur Christian Lafrance fournit ensuite des informations relatives aux données financières des projets inscrits dans les mesures d'investissement du MELS pour les années 2009-2010 à 2012-2013. Ces données, compilées au 31 mars 2013, sont présentées distinctement pour la mesure :

- de maintien des bâtiments;
- de résorption du déficit d'entretien;
- d'accessibilité aux bâtiments (personnes handicapées).

Dans un autre ordre d'idées, monsieur Lafrance soumet une recommandation pour l'octroi d'un contrat pour des travaux à l'école Laflèche. La résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION 190 0413 : CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation totale de 185 000 \$ pour la réalisation des projets de remplacement des fenêtres (160 000 \$) et de réfection d'un bassin de toiture (25 000 \$) à l'école Laflèche;

Octroi de contrat –
Remplacement
fenêtres – École
Laflèche et
réfection de bassin
de toiture

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 29 avril 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0413-15;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée conjointement avec la firme *Régis Côté et associés*, architecte, et la recommandation des Services des ressources matérielles et de l'informatique en découlant;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement de fenêtres et de réfection d'un bassin de toiture à l'école Laflèche soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Construction Richard Champagne* au montant de 171 297,80 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en fin du mois d'août 2013;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

Suivi à la
Correspondance

Relativement au suivi à la correspondance, il est référé à des lettres de la ministre, madame Marie Malavoy, concernant l'anglais intensif, la vente de l'école Saint-Sauveur, le gymnase l'école de la Tortue-des-Bois et le maintien des bâtiments.

Clôture de la
séance

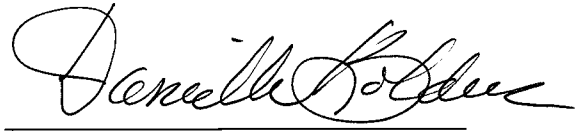
À 20 h 05, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 191 0413 :

Monsieur le commissaire Yvon Geoffroy PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance du conseil des
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE





Président(e)



Secrétaire